

## BUREAU DE L'INSPECTEUR ET DU SURINTENDANT DE POLICE.

Québec, 1er octobre 1852.

MONSIEUR,—Conformément aux ordres de son excellence, j'ai l'honneur de soumettre les remarques suivantes, avec les incluses sur le mémoire de M. Charles Secretan, junior, en date du 25 ultimo.

La plainte de M. Secretan est une fabrication malicieuse, mais caractéristique. Je vous assure que je n'ai aucunement manqué d'attention envers les devoirs de ma charge depuis ma nomination.

Il est vrai, qu'en vertu d'une permission, je me suis absenté pendant quatorze jours dans le mois d'août dernier, pour aller aux Etats-Unis, et je n'ai guère besoin de répéter que le but de ma visite était d'aller voir mon père qui était alors et qui est encore actuellement dans un état de santé qui enlève tout espoir de le conserver plus longtemps, ainsi que d'aller m'agenouiller sur la tombe de ma mère décédée pendant l'hiver.

En matières légales, je nie à M. Secretan la capacité d'exprimer une opinion correcte. Si mes décisions sont vexatoires, il peut en appeler ou les relever par d'autres moyens. Il ne cite pas un cas dans lequel il peut attaquer une décision; s'il en avait un seul il ne l'aurait pas tenu caché.

Il est fort amusant de voir M. Secretan se plaindre de ce que le capitaine et l'équipage du "Breadalbane" ont été détenus au bureau de police, lui qui a intenté sept actions (qui ont toutes été renvoyées) contre le capitaine de ce navire pour le forcer à payer son équipage, et à le renvoyer, quoique les hommes qui le composaient eussent été engagés en Angleterre pour venir à Québec, et retourner dans la Grande Bretagne.

Il n'ont jamais été détenus tel qu'il est allégué, comme on pourra s'en convaincre en référant à la lettre du capitaine.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

J. MAGUIRE.

L'honorable A. N. Morin,  
Secrétaire, etc., etc., etc.

Québec, 1er octobre 1852.

MONSIEUR,—En réponse à la demande que vous me faites, savoir, si j'ai été détenu au bureau de police, et si vous étiez absent lorsque la semaine dernière j'ai porté une accusation de désertion contre mon équipage, je puis dire que je n'ai pas été détenu au bureau de police, et que vous étiez présent et que vous avez entendu ma plainte au moment de mon apparition. La seule chose de ce genre, et la perte de temps dont j'ai à me plaindre, doivent être attribués à M. Secretan et à mon équipage. M. Secretan me fit signifier sept sommations pour les gages de mon équipage, et les actions ont été renvoyées.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

WM. WORDEN.

J. Maguire, écuyer.  
Inspecteur et surintendant de police.